

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 9 février 2017 à 9 h 30 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et la secrétaire par intérim de la Communauté, Me Guylaine Morissette, assistent à la séance.

RENCONTRE avec le président, M. Philippe Schnobb, le directeur général, M. Luc Tremblay et le trésorier adjoint et directeur budget et investissements de la Société de transport de Montréal, M. Yannick Gareau, concernant le Programme des immobilisations 2017-2026.

RENCONTRE avec M. Paul Côté, président, Mme Céline Desmarteau, Mme Ginette Sylvain et M. Massimo Iezzoni, membres du Comité de transition chargé de la mise en œuvre de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal, concernant le politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain. M. Daniel Bergeron, adjoint au président, est également présent.

CE17-028

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Il est résolu d'autoriser la tenue ultérieure d'une séance extraordinaire du comité exécutif portant sur la politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

CE17-029

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 19 JANVIER 2017

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 19 janvier 2017.



CE17-030 EMBAUCHE D'UN COMPTABLE

Il est résolu

D'autoriser le directeur général à embaucher un comptable pour le Service de la trésorerie, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et de l'autoriser à signer ce contrat de travail ;

D'autoriser le virement budgétaire suivant :

Imputation :	Finances	150 000 \$
Provenance :	Environnement	150 000 \$

CE17-031 APPEL D'OFFRES POUR SERVICE-CONSEILS, SUPPORT TECHNIQUE ET INTÉGRATION D'APPLICATIONS WEB SOUS PLATEFORME TYPO3

Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public de service-conseils, support technique et intégration d'applications WEB sous la plateforme TYPO3.

CE17-032 PRÈGLEMENT RCG 14-029-2 DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est résolu d'approuver le règlement RCG 14-029-2 de la Ville de Montréal modifiant son schéma d'aménagement et de développement puisque ce règlement est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE17-033 RÈGLEMENT 16-06 DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Il est résolu d'approuver le règlement 16-06 de la MRC de Thérèse-De Blainville amendant le Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier l'affectation communautaire dans le secteur de la rue du Val-Marie sur le territoire de la Ville de Rosemère dans le but d'autoriser un projet de développement résidentiel puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE17-034 RÈGLEMENT 295-16 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Communauté n'est pas favorable au règlement de contrôle intérimaire numéro 295-16 de la MRC de La Rivière-du-Nord relatif à la conformité à l'orientation 10 puisque la MRC n'encadre pas suffisamment le développement sur son territoire afin d'assurer une consolidation de son tissu urbain compris à l'intérieur des périmètres d'urbanisation comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC sur le territoire de la Communauté et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et péri-métropolitaine.



CE17-035 RÈGLEMENT URB-205-3-2016 DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Communauté n'est pas favorable au règlement URB-205-3-2016 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville afin de permettre la densification d'îlots déstructurés adjacents au périmètre d'urbanisation de la Ville de Saint-Rémi puisque la MRC n'encadre pas suffisamment le développement résidentiel de ces îlots déstructurés de la zone agricole afin d'assurer une consolidation du tissu urbain existant à l'intérieur du périmètre d'urbanisation comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC sur le territoire de la Communauté et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et péri-métropolitaine.

CE17-036 PATRIMOINE ET PAYSAGES DE L'EST DE L'ARCHIPEL

Il est résolu

De prendre acte et d'autoriser la diffusion du Projet de plan de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages de l'Est de l'archipel du Grand Montréal réalisé par la firme Horizon Multiressource inc. ;

De prendre en compte ce projet de plan dans le cadre de la réflexion amorcée par la Communauté et le gouvernement du Québec sur le renouvellement du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

CE17-037 ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT L'AÉRODROME DE MASCOUCHE

Il est résolu de prendre acte des développements récents concernant le projet d'aérodrome sur le territoire des villes de Mascouche et Terrebonne.

CE17-038 RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est résolu de retirer le dossier concernant la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE17-039 BILAN 2016 DE LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAIN DE LA LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

Il est résolu de prendre acte et d'autoriser la diffusion du bilan des activités 2016 de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024.



CE17-040 ENTRÉE EN VIGUEUR DU PMGMR 2015-2020

Il est résolu de prendre acte de l'entrée en vigueur du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 le 28 janvier 2017.

CE17-041 RENOUELEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Il est résolu

De renouveler, pour une période de trois ans, les mandats de M. Normand Dyotte, membre du Conseil, Mme Carolle Belley, trésorière, Mme Diane Lafond, agente d'administration et M. Michel Allaire, coordonnateur de l'environnement à titre de membres représentant l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés de la Communauté ;

De renouveler, pour une période de trois ans, le mandat de Mme Paulette Legault à titre de membre tiers externe de ce comité.

CE17-042 FRAIS DU RÉGIME DE RETRAITE

Il est résolu de maintenir la pratique actuelle pour le paiement des frais du régime de retraite jusqu'au 31 décembre 2019.

CE17-043 PROGRAMME DE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE

Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le règlement modifiant le règlement numéro 2004-24 sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE17-044 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 16 DÉCEMBRE 2016 AU 20 JANVIER 2017

Il est résolu de prendre acte des listes des engagements contractés par le directeur général pour la période du 16 décembre 2016 au 20 janvier 2017.



CE17-045 PROJET D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU BOIS SAINTE-DOROTHÉE À LAVAL

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés, le projet d'acquisition d'une partie du bois Sainte-Dorothée présenté par la Ville de Laval, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas la moitié des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de trois cent cinquante-trois mille sept cent quarante-six dollars (353 746 \$), incluant les taxes nettes ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE17-046 LISTE AMENDÉE DES PROJETS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE 2013-2014

Il est résolu de remplacer la liste des projets retenus pour l'année financière 2013-2014 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, approuvée par la résolution numéro CE13-195, par la liste amendée jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE17-047 PROJET D'ACQUISITION D'UN LOT DU BOIS DE BROSSARD DANS LA CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet d'acquisition du lot 2 702 192 du cadastre du Québec situé dans le bois de Brossard présenté par la Ville de Brossard, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de quarante-sept mille six cent quatre-vingt-dix dollars (47 690 \$), incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.



CE17-048 POLITIQUE SUR LA PROTECTION DE L'HABITAT ESSENTIEL SUR LE TERRITOIRE NON DOMANIAL

Il est résolu de demander à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada de soumettre au Parlement une modification législative concernant l'article 39 de la Loi sur les espèces en péril pour que les communautés métropolitaines ainsi que les municipalités locales et régionales soient obligatoirement consultées durant l'élaboration des programmes de rétablissement des espèces en péril présentes sur leur territoire.

CE17-049 ÉTAT DE LA SITUATION SUR ÉNERGIE EST

Il est résolu de déposer au Conseil l'état de la situation quant à la poursuite du processus d'examen du projet Énergie Est par le nouveau comité d'audience de l'Office national de l'énergie.

CE17-050 APPROBATION DE LA PARTIE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026 POUR LE MÉTRO DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, la partie spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro du Programme d'immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal adopté par la résolution numéro CA-2016-311 de son conseil d'administration.

CE17-051 ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'ARTM ET L'IMPACT FINANCIER DU RÉM

Il est résolu de prendre acte de l'état d'avancement de la politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain et de l'impact financier du projet de réseau électrique métropolitain.

CE17-052 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 23 FÉVRIER 2017

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil du 23 février 2017.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettre datée du 23 janvier 2017 cosignée par les représentants de 7 organismes de protection de l'environnement concernant le suivi de l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux.
- Résolution 16-122 de la Régie d'assainissement des eaux de Terrebonne Mascouche concernant l'aérodrome de Mascouche.



Politique de financement de l'ARTM

- Résolution 2017-01-26/350 de la Table des préfets et élus de la couronne Sud.
 - Résolution CM-20170207-99 de la Ville de Laval. (*Déposée séance tenante*)
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.

Les résolutions numéros CE17-028 à CE17-052 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Guylaine Morissette
Secrétaire par intérim